

DESTINATAIRES : Personnel enseignant – secteur primaire

EXPÉDITEUR : Service des ressources humaines et de l'organisation scolaire

DATE : Le 17 février 2022

**OBJET : Processus d'affectation et de mutation  
Personnel enseignant du secteur primaire  
Année scolaire 2022-2023**

---

Mesdames, Messieurs,

En prévision du processus d'affectation et de mutation pour l'année scolaire 2022-2023, le personnel enseignant du secteur primaire qui désire effectuer une demande de mutation volontaire est invité à remplir le formulaire ci-joint et à le transmettre **par courriel** à l'attention de Mme Mélanie Ranger au Service des ressources humaines et de l'organisation scolaire, **au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2022**, et ce, conformément à la clause 5-3.17.16 de l'entente locale.

Nous vous remercions de faire parvenir également une copie de votre demande au syndicat et à votre direction d'école.

Pour votre information, veuillez prendre note que la séance de mutation aura lieu, pour toutes les enseignantes et tous les enseignants du secteur primaire :

**Le mercredi 18 mai 2022 à 16 heures  
En visioconférence par TEAMS**

Les renseignements afférents à cette séance vous seront transmis au début du mois de mai.

Cordiales salutations,



Sylvie Lalonde  
Directrice  
Service des ressources humaines  
et de l'organisation scolaire

p. j. (1)